



Ton 'air de Brest métropole

Ce bulletin a été réalisé par les militants de la section Cfdt de Brest Métropole pour les adhérents de la Cfdt.

CFDT Brest Métropole
9, rue des 11 martyrs 29200 Brest
02 98 00 80 71
06 83 76 91 74
cfdt@brest-metropole.fr

Retrouvez toutes les informations Cfdt de Brest métropole et Cfdt INTERCO du Finistère sur:

Cfdt-interco29.fr

Pour y accéder le numéro **NPA** inscrit sur votre carte d'adhérent vous servira à la fois d'identifiant et de mot de passe.



Prélèvement de la cotisation syndicale

A compter du **1^{er} janvier 2020**, la cotisation syndicale sera prélevée tous les mois, et non plus tous les trimestres. Le prélèvement aura lieu le **5 de chaque mois**.

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2019

L'Assemblée Générale Statutaire des adhérents de la section Cfdt de Brest métropole s'est tenue le 12 décembre 2019 au Centre Nautique du Moulin Blanc.

Le retour sur les principaux dossiers des années 2018 et 2019 (Elections professionnelles 2018, Rythmes scolaires, EHPAD, Instances représentatives du personnel, Elections du Conseil d'Administration du COS en 2019 ...) à suscité de nombreux échanges et réactions.

Les adhérents présents ont accepté à l'unanimité le rapport d'activité de la section.



Le rapport d'orientations adopté à l'unanimité :

► S'engager à améliorer les conditions de travail des agents

La loi de la transformation de la Fonction Publique va impacter directement l'ensemble des services, les agents et leurs conditions de travail (la modification du temps de travail passant à 1607 heures, la négociation des conditions d'exercice des services en cas de grève et du nouveau Régime Indemnitare (RIFSEEP), le recours

Le débat

La réforme des retraites a occupé l'essentiel d'un débat riche en réactions mais aussi en interrogations. Engagée depuis de longs mois dans la négociation, la CFDT veut :

Un système de retraite universel plus juste et plus solidaire

Il doit permettre de construire une solidarité universelle pour tous les actifs, du public comme du privé. Il ne doit pas pénaliser les femmes, les poly-pensionnés, les personnes précaires et les bas salaires.

Une compensation des 10 formes de pénibilité du travail

La pénibilité réduit l'espérance de vie. Les travailleurs exposés doivent donc pouvoir partir plus tôt à la retraite et avoir droit à des mesures de prévention.



Un droit à la retraite progressive pour aménager les fins de carrière

On ne travaille pas à 60 ans comme à 30 ans. Les travailleurs doivent avoir plus de liberté dans le choix de l'âge et des modalités de leur départ à la retraite.

Un minimum de pension égal à 100% du SMIC pour une carrière complète

Le droit à la retraite doit être le droit à une retraite décente.

Une garantie à 100% des droits acquis avant 2025

La réforme ne doit pas modifier les droits passés, seuls les droits acquis après 2025 peuvent être modifiés. C'est une condition indispensable pour sécuriser les personnes dans la transition d'un système à l'autre.

Des compensations salariales

Pour que la réforme permette de contrebalancer pour certaines professions l'abandon de la règle des six mois, ces

compensations doivent se concrétiser en même temps que la réforme des retraites.

Le maintien du droit à la retraite à 62 ans et du dispositif des carrières longues

Ce dispositif des carrières longues permet à ceux ayant commencé à travailler très jeunes de partir plus tôt à la retraite.

La CFDT s'oppose à toute mesure d'économie visant à reporter l'âge de départ à la retraite. Elle se positionne sur le projet de réforme des retraites à partir de ses revendications.

Les insuffisances majeures du projet de la réforme

Instauration d'un « âge d'équilibre » à 64 ans pénalisant ceux qui ont commencé à travailler jeune ou qui se retrouvent au chômage en fin de carrière. Si la réforme est repoussée à la génération née en 1975, les mesures d'économies sont, elles, avancées à la génération 1960. Pour la CFDT, ce report de l'âge de départ à la retraite est injuste et inutile.

Trop faible reconnaissance de la pénibilité au travail qui se limite quasiment à une ouverture du dispositif actuel à la fonction publique.

Un minimum de pension insuffisant pour une carrière complète

La CFDT maintient qu'une carrière complète au SMIC mérite une pension bien supérieure à 85 % du SMIC.

Pas de dispositif de retraite progressive

Pour la CFDT, il est indispensable de permettre aux travailleurs d'avoir une plus grande liberté de choix de l'âge et des modalités de départ à la retraite.

Besoin de clarifier la situation des travailleurs des régimes spéciaux et des fonctions publiques, notamment les mesures de compensation et de revalorisation salariales.

Sur ces bases le 17 décembre, la CFDT a mobilisé actifs et retraités, du public comme du privé, en demandant au gouvernement de ré-ouvrir les négociations pour un système de retraite réellement juste et solidaire.

Conseil syndical 2020

Véronique ABALEA
Sabrina ALANOIX
Lydia AUBREE
Nelly AUTRET
Erwan BAJARD
Christine BERTHOU-BALLOT
Maryse BOUDIN
Joël CAROFF
Martine DALLEY
Gérard GUILLOU
Grégory JOIN
Élisabeth LE FAUCHEUR
Michel LE MAILLOT
Carole LOISEL
Catherine MAMBRINI
Françoise MOENNER
Paul MONNOYER
Myriam NEDELEC
Hervé PENGAM
Gweltaz POHIN
Paul RIOUAL
Patrick ROSEC

Bureau syndical 2020

<i>Secrétaire de section</i> Patrick ROSEC	<i>Trésorière</i> Françoise MOENNER
<i>Secrétaire-adjointe</i> Maryse BOUDIN	<i>Membres permanents</i> Joël CAROFF Gérard GUILLOU

La section CFDT
de Brest métropole
vous souhaite une
**BONNE ET HEUREUSE
ANNEE 2020**

